

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 06250

Numéro SIREN : 833 974 843

Nom ou dénomination : A3GP BORDEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2020 sous le numéro de dépôt 23178

SASU A3GP BORDEAUX

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 euros

Siège social : 14 rue Cantelaudette – Immeuble Pont d'Aquitaine – 33310 Lormont

SIRET : 833 974 843 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'associé unique de la SASU A3GP BORDEAUX, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au Siège de la société, le 31 AOUT 2020. Jean-Luc LAGARDERE, Président, associé unique détenant la totalité des actions.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dissolution anticipée de la SASU A3GP BORDEAUX.
Désignation et pouvoirs des liquidateurs.
Pouvoirs en vue des formalités.

1ère résolution

L'associé décide la dissolution anticipée de la société à compter du 31 AOUT 2020 et sa mise en liquidation amiable.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2e résolution

L'associé désigne en qualité de liquidateur :

M. JEAN-LUC LAGARDERE 8 route de Guitres – M09 – 33133 GALGON

Pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

M. Jean-Luc LAGARDERE

déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3e résolution

Le siège social reste fixé au 14 rue Cantelaudette – Immeuble Pont d'Aquitaine – 33310 LORMONT.

où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4e résolution

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé,

après lecture, par l'associé présent.

Fait en cinq originaux,
À LORMONT, le 31 AOUT 2020

« Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »
L'associé unique Président - Jean-Luc LAGARDERE